



2D-DOC

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHOLET
SAID CHOLET OUEST
42 RUE DU PLANTY
49327 CHOLET CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 06 96 408 211 037
Déclarant 2 (C) : 19 46 079 984 359
Référence de l'avis : 24 49 A188993 52
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

10 RUE ANATOLE FRANCE

49300 CHOLET

Numéro FIP : 490 04 53 0389208789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 49050

HUARD DANIEL
OU HUARD NADEGE
10 RUE ANATOLE FRANCE
49300 CHOLET

Somme qui vous est remboursée

176,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP CHOLET
SAID CHOLET OUEST
42 RUE DU PLANTY

49327 CHOLET CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1790 6000 329X XXXX XXX6 466

Identifiant de la banque : AGRIFRPP879

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 47 859

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : HUARD
Déclarant 2 - Nom de naissance : HESAL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RESIDENCE EXCLUSIVE		RESIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Pensions, retraites, rentes.....	23683	28497	
Abattement spécial de 10%.....	- 1961	- 2360	
Salaires, pensions, rentes nets.....	21722	26137	47859
Revenu brut global.....			47859
Revenu imposable.....			47859
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			2780
Décote.....			- 186
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			2594
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			2594
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 2770
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :			- 176
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			
			176
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			47859
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024			
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401			
AUTRES INFORMATIONS			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Taux moyen d'imposition..... 5,42%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

